



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL3-DE

S<sup>2</sup>LOW

Date de la convocation : 5 décembre 2023  
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD- Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU  
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 à la délibération 38  
31 aux délibérations 41 à 43  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 38  
27 aux délibérations 41 à 43  
Nombre de conseillers votants : 32  
31 aux délibérations 38  
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

### **3- ACQUISITION DE LA LICENCE IV DU DÉBIT DE BOISSONS LA QUINCAILLERIE SIS 1 RUE DE LA BIENFAISANCE AUX HERBIERS**

L'exploitant d'un établissement (débit de boissons ou restaurant) distribuant des boissons alcoolisées doit être titulaire d'une licence soumise à conditions. La licence IV autorise la vente de boissons des groupes 4 et 5 : rhums, tafias, alcools distillés et toutes autres boissons alcooliques.

La SARL La quincaillerie exploite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 le fonds de commerce du bar-théâtre sis 1 rue de la Bienfaisance aux Herbiers, connu sous l'enseigne « La quincaillerie ». Ce débit de boissons dispose d'une licence IV acquise auprès de la Commune des Herbiers au prix de 10 000 euros.

Or ce bar théâtre est fermé depuis le 13 juillet 2023.

Considérant le fait que, la création d'une licence IV est interdite, et afin de maintenir constant le nombre de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire des Herbiers, il est proposé d'acquérir la licence IV du débit de boissons « La quincaillerie ». Cette licence pourra servir à soutenir un nouveau projet sur la commune.

Il est proposé de l'acheter 10 000€ par un contrat sous seing privé dont le projet figure en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L3332-1 et suivants,

Vu le courrier de Madame Marie-Alix LONCLE DE FORVILLE, gérante de la SARL La quincaillerie,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-Ville du 29 novembre 2023,

Vu le projet de contrat de cession annexé,

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

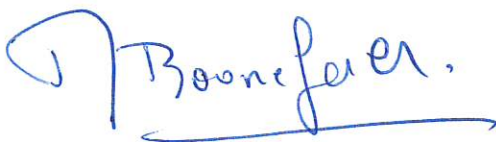
Considérant que le nombre de débits de boissons sur le territoire communal présente un intérêt pour l'attractivité du centre-ville et le développement économique local,

Considérant que cette licence pourra servir à soutenir un nouveau projet sur la commune,

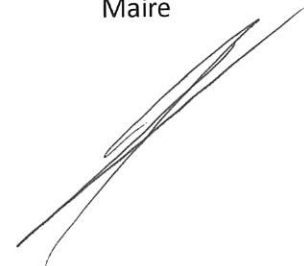
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'acquisition de la licence IV du débit de boissons « La quincaillerie » sis 1 rue de la Bienfaisance aux Herbiers à Marie-Alix LONCLE DE FORVILLE, gérante de la SARL La quincaillerie, moyennant un prix de 10 000 €,
- approuve le projet de contrat de cession annexé et autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

Marietta BOONEFAES  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023  
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023  
Notifié le :